

CHARTRE « Energie Citoyenne »

Les 7 principes coopératifs

1. La coopérative est **ouverte à tous**, sans discrimination d'aucune sorte.
2. La coopérative est une organisation **démocratique**. Elle est dirigée par ses membres ; leurs représentants sont responsables devant eux. La règle « un membre, une voix » est privilégiée. D'autres règles empêchant que certains membres prennent trop de pouvoir au sein de la coopérative sont possibles.
3. Les membres ne bénéficient que d'une **rémunération limitée** du capital souscrit. Le surplus des bénéfices est affecté aux investissements de la coopérative et à des projets sociaux et environnementaux locaux.
4. La coopérative est une organisation **autonome et indépendante**.
5. La coopérative fournit à ses membres **l'information** nécessaire pour pouvoir participer activement. Elle informe aussi le grand public sur l'intérêt de la coopération.
6. La coopérative développe des **partenariats et des synergies** avec les autres coopératives pour donner un meilleur service à ses membres.
7. La coopérative contribue au développement durable de **la communauté** à laquelle elle appartient.

Le constat

Le modèle de production et de consommation d'énergie en Europe conduit à 4 impasses.

1. Impasse environnementale : dérèglement climatique, appauvrissement des écosystèmes.
2. Impasse économique : épuisement des ressources non renouvelables, à l'origine de conflits armés.
3. Impasse sociale : augmentation des prix et accès à l'énergie sans cesse plus difficile pour un grand nombre de personnes ; dans les pays du Sud également.
4. Impasse politique : désengagement de l'Etat, opacité des politiques de l'énergie.

Une vision

Le système énergétique de demain reposera sur une consommation réduite grâce à l'application des principes de **sobriété et d'efficacité**. Quant à la production de demain, elle sera basée sur **les énergies renouvelables et la décentralisation**.

Il reposera également sur une **participation active** de chaque citoyen aux décisions, dans une logique **de partage et de solidarité**, dans l'esprit d'un **véritable service public**.

Une mission

Notre mission : permettre aux citoyens de choisir et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie grâce à des projets citoyens. **Un projet citoyen** doit répondre aux critères suivants :

1. Ancrage local : création de circuits courts. Le projet est contrôlé par les citoyens et leurs groupements. Le citoyen peut devenir producteur de l'énergie qu'il consomme.
2. Finalité non spéculative : les investissements sont réalisés pour être exploités non pour être revendus et la rémunération du capital est limitée. Ethique de l'économie sociale et solidaire.
3. Gouvernance : le fonctionnement de la société d'exploitation du projet est démocratique, coopératif et transparent.
4. Environnement : la société d'exploitation s'engage dans le respect de l'environnement tant au niveau global qu'au niveau local.

Engagement : les signataires s'engagent à promouvoir le concept de projet citoyen, à soutenir ces projets et à appliquer la présente charte.